

PS et PLR s'allient pour une TVA moins bureaucratique

Problème de numérisation Depuis 2025, les entreprises doivent déclarer cette taxe en ligne. Ces dernières dénoncent toutefois un processus non abouti. Le parlement s'en empare.

Florent Quiquerez

La lutte contre la bureaucratie a un nouveau visage: la numérisation de la TVA. En théorie, il s'agit d'un progrès mis en place par l'Administration fédérale des contributions (AFC). Mais qui, en pratique, ne l'est pas vraiment. Voyez plutôt.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les entreprises doivent déclarer la TVA en ligne. Un changement important qui figure en une du site de l'AFC. Le problème est que cette promesse de numérisation n'est pas tenue. Les entreprises doivent en effet réaliser leur propre décompte qu'elles doivent ensuite réinscrire chiffre par chiffre dans le logiciel de l'AFC. Et tout cela «engendre une bureaucratie inutile et une perte de temps».

Celui qui s'en offusque n'est pas un représentant du patronat, mais un conseiller national proche des syndicats: Benoît Gaillard (PS/VD). Soutenu par deux PLR – Olivier Feller (VD) et Simon Michel (SO), patron d'une grande entreprise –, il vient de déposer une motion pour pousser le Conseil fédéral à améliorer la pratique.

«L'AFC parle d'un processus entièrement numérisé. Mais ce n'est pas le point de vue de ses utilisateurs», développe Benoît Gaillard. Les entreprises doivent ressaisir des données depuis leur logiciel comptable vers ce portail en ligne. «Ce qui prend du temps et peut créer des erreurs.»

Un problème connu

Or, cette saisie manuelle compliquée pourrait être remplacée par un simple bouton, estime Benoît Gaillard, qui évoque la norme eCH 0217, qui permet une communication M2M. En gros, la possibilité pour deux ordinateurs de communiquer entre eux. Swissdec (association qui regroupe les assureurs privés, la Conférence suisse des impôts, la Suva ou encore l'AVS et l'AI) serait d'ailleurs à même de fournir cette solution.

Contactée, Swissdec plaide pour cette e-TVA. «Elle est conforme aux principes de la loi sur l'allègement des entreprises, réduit de manière mesurable les



Les décomptes de la TVA doivent être reportés chiffre par chiffre dans le logiciel. Benoît Gaillard (PS/VD) et Olivier Feller (PLR/VD) dénoncent une pratique qui prend du temps et qui peut engendrer des erreurs.

«C'est un exemple concret de ces lourdeurs administratives qui, mises bout à bout, compliquent la vie des entreprises.»

Philippe Miauton
Directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie

coûts administratifs et exploite de manière optimale les standards existants.»

Ce problème est connu de l'USAM, qui appuie cette motion. «Nous soutenons toutes les solutions qui permettent de faire baisser la charge administrative», réagit Mikael Huber, responsable du dossier à l'USAM. Pour lui, ce sont les petites structures qui en souffrent le plus. «Dans les grandes entreprises, on peut déléguer cette tâche.

Mais dans une PME, c'est souvent le patron qui s'en charge. Et le temps qu'il y passe, il ne le consacre pas à son vrai métier.»

«Ce n'est pas forcément le problème numéro un de nos membres, mais c'est un exemple concret de ces lourdeurs administratives qui, mises bout à bout, créent de la bureaucratie et compliquent la vie des entreprises», réagit pour sa part Philippe Miauton, directeur de la Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie.

Dix millions d'économies?

Si la motion a ses chances, c'est que la bureaucratie est un thème qui fâche à Berne. En novembre, une étude arrivait à la conclusion que la Suisse pourrait économiser 30 milliards par an si les processus administratifs étaient modernisés et davantage numérisés.

Reste que l'instauration d'une véritable e-TVA ne permettrait d'en réduire qu'une part minime. Pour les 100'000 plus grandes entreprises, Swissdec parle d'une

réduction des coûts administratifs de 4,95 millions par an. «C'est une petite parcelle de surcharge administrative, admet Olivier Feller. Mais s'il est possible de la supprimer, il faut le faire.»

Sachant qu'il y a 620'000 entreprises en Suisse, Benoît Gaillard estime qu'on peut au moins tabler sur 10 millions d'économies. «Plus que le montant, c'est le symbole qui est important, précise-t-il. Comme Karin Keller-Sutter veut économiser partout, je trouverais positif que son département montre l'exemple.»

Interpellée, l'AFC dit avoir connaissance des critiques. Elle précise que s'il n'y a pas à ce jour de transmission automatique de données de machine à machine (M2M), comme celle demandée par le motionnaire, «il existe actuellement une fonction de téléchargement XML selon le standard e-CH0217 qui permet l'importation de données comptables par un utilisateur». La motion étant examinée par le Conseil fédéral, l'AFC ne se prononce pas davantage.